	LIVRET DE SECURITE DE L'INFORMATION	
	Annexe N°3 CCP	
	Accord-cadre n°2026-10	

Votre société s'est engagée, par contrat, à faire respecter par ses salariés et sous-traitants, les consignes de sécurité et les clauses de confidentialité applicables dans notre organisme.

Avant de démarrer votre prestation, vous **devez en prendre connaissance.**

- Respect de la confidentialité :
 Toute information de l'organisme et par nature confidentielle et ne doit pas être divulguée.
- Respect de la disponibilité et de l'intégrité :
 Les actions effectuées dans le cadre de votre prestation ne doivent pas altérer la disponibilité et l'intégrité du système d'information.
- Contrôle d'accès au système d'information :
 Les accès au système d'information sont susceptibles d'être enregistrés et contrôlés.
- Respect des exigences légales :
 La prestation effectuée doit être conforme à la législation relative à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteurs.
- Gestion des incidents :
 Toute faille soupçonnée ou incident de sécurité constaté doit être signalé à votre contact dans l'organisme.

Vous êtes maintenant prêt à exercer votre prestation au sein de notre organisme en respectant la sécurité du Système d'Information.

Nous nous réservons le droit de procéder à toutes vérifications permettant de s'assurer du respect de vos obligations en la matière.

Avignon : Date :	Signature :